Ville de Labège

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA HTE GARONNE
COMMUNE DE LABEGE
N° : 233A_2023
Nomenclature : 5.4
Publication numérique le : 11.08.2023

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION OFFICIER D'ÉTAT CIVIL ET DE LA POLICE DES FUNÉRAILLES À UN CONSEILLER MUNICIPAL SERGE MILHET

Le maire de la commune de Labège,

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2122-18 et L. 2122-32,
Vu les dispositions du Code civil et notamment l'article 75,
Vu les dispositions du titre 1er de l'Instruction générale relative à l'état civil (IGREC) en date du 11 mai 1999 modifiée,
Vu la délibération n° 019D_2020 en date du 26 mai 2020 d'élection et d'installation du maire,
Vu la délibération n° 019D_2020 du conseil municipal en date du 26 mai 2020 qui fixe le nombre d'adjoints au maire à 8,

Considérant que le maire et les adjoints sont absents et se sont déclarés empêchés les 2 et 3 septembre 2023,

Considérant la nécessité d'une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil et des opérations funéraires, il est nécessaire de procéder à une délégation de fonctions du maire au profit de Monsieur Serge MILHET, conseiller municipal délégué à la vie associative, de manière exceptionnelle,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de fonction à Monsieur Serge MILHET, conseiller municipal délégué à la vie associative, pour

assurer en mes lieux et places les fonctions rattachées à la qualité d'officier d'état civil pour accomplir les missions suivantes:

- constater les décès et d'en dresser l'acte,
- enregistrer les déclarations qui lui sont faites,
- délivrer toutes copies ou extraits d'acte de l'état civil,
- établir un acte d'enfant sans vie,
- célébrer un mariage,
- signer l'acte de mariage,
- accomplir les opérations de fermeture et de scellement du cercueil,
- réaliser les opérations liées au transport du corps,

ARTICLE 2 :

Monsieur Serge MILHET est délégué aux fonctions d'officier de l'état civil et de police des funérailles pour les 2 et 3 septembre 2023.

ARTICLE 3 :

La signature des actes et pièces relatifs aux domaines mentionnés dans l'article 1er du présent arrêté devra respecter le formalisme suivant :

Pour le maire et par délégation
Le conseiller municipal délégué
Nom, prénom

ARTICLE 4 :

Le directeur général des services de la commune de Labège est chargé de veiller à l'application du présent arrêté qui sera transmis au préfet de la Haute-Garonne et à Monsieur le procureur de la République.

L'arrêté sera notifié à l'intéressé et une ampliation sera transmise au comptable de la collectivité.

Fait à Labège, le
Pour copie conforme
Le maire empêché
L'adjointe au maire

Claire Séverac

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LABEGE (31)
Utilisateur : WEB DELIB APPLICATION

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**233A_2023**
Objet :	**temporaire portant délégation de fonction officier d'état civil et de la police des funérailles à un conseiller municipal Serge Milhet**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-08-11 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	031-213102544-20230811-233A_2023-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 031-213102544-20230811-233A_2023-AI-1-1_0.xml	text/xml	954 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_5535.pdf Nom métier : 99_AI-031-213102544-20230811-233A_2023-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	55.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 août 2023 à 10h11min53s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 août 2023 à 10h11min53s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 août 2023 à 10h11min54s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 août 2023 à 10h12min04s	Reçu par le MI le 2023-08-11